



RAPPORT  
ARTICLE 29 LEC  
2021



UNION BANCAIRE PRIVÉE

## Table des matières

1. DÉMARCHE GÉNÉRALE .....	3
2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS .....	9
3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE .....	12
4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT .....	14
5. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS.....	19
6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ .....	22
7. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES .....	25

# 1. DÉMARCHE GÉNÉRALE

## a) Présentation résumée de la démarche de prise en compte de critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (ci-après « UBP Asset Management (France) » ou « la SGP ») est une société de gestion de portefeuilles (SGP) visant des clients professionnels. Elle est enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) depuis le 2 septembre 1998 (n° d'agrément 98041). Elle dispose d'un agrément pour exercer la gestion d'OPCVM, de FIA et de mandats ; le conseil en investissement financier et la commercialisation d'OPC Groupe et hors Groupe ainsi que le conseil en investissements immobiliers et en mandats civils immobiliers.

UBP Asset Management (France) est détenue indirectement en totalité par Union Bancaire Privée, UBP SA (ci-après le « Groupe UBP » ou la « Banque »), un groupe bancaire et de gestion domicilié en Suisse et signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et du Pacte Mondial des Nations Unies :



UBP Asset Management (France) dispose d'une organisation et de compétences répondant aux spécificités des investisseurs institutionnels français, grâce à plus d'une vingtaine de collaborateurs dédiés à la gestion institutionnelle.

UBP Asset Management (France) est depuis sa création le centre de compétences du Groupe UBP pour la gestion des obligations convertibles et, depuis 2021, pour le conseil en investissements et gestion de mandats civils immobiliers. Par ailleurs, la SGP délègue à d'autres entités du Groupe UBP la gestion de fonds et de mandats français investis dans d'autres classes d'actifs (gestion obligataire, actions, dette émergente, etc.). Enfin, elle assure la promotion des produits et des compétences du Groupe UBP en France. Par ailleurs, en tant que filiale à 100% du Groupe UBP, elle peut s'appuyer sur les capacités de l'UBP pour certains pôles d'activité (Middle Office, Reporting, Group Risk Management, etc.).

La politique d'investissement responsable d'UBP Asset Management (France) s'inscrit directement dans le sillage de la politique investissement responsable (Politique IR) du Groupe, et notamment des pratiques spécifiquement applicables à la division Asset Management décrites ci-après.

Cette politique est définie par le Comité d'investissement responsable (*Responsible Investing Committee* – RICO). Il est présidé par les deux responsables de l'investissement responsable pour la gestion d'actifs (*Asset Management*) et la gestion de patrimoine (*Wealth Management*). Il est composé de représentants des équipes d'investissements, des ventes institutionnelles, de la gestion de patrimoine et de la gestion des risques. Il rend compte directement au Comité Exécutif de la Banque.

La Politique IR de l'UBP s'articule autour des pratiques suivantes :

- Elle encourage l'**incorporation de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans l'ensemble de nos processus d'investissement.
  - ▶ Dans le cadre de leurs processus de recherche et de sélection de titres, les équipes d'investissement de l'UBP sont encouragées à évaluer les risques et opportunités ESG, dont ceux liées au climat et à la biodiversité. L'objectif est d'évaluer si ces aspects sont susceptibles de nuire aux perspectives de croissance d'une société ou, au contraire, si cette dernière est bien positionnée pour saisir de nouvelles opportunités ou participer à la résolution d'enjeux de durabilité majeurs.

- ▶ Chacune des équipes d'investissement du Groupe UBP définit et applique son propre processus d'analyse et d'intégration ESG, le mieux adapté à son approche d'investissement et à la classe d'actif considérée. Elles s'appuient sur les informations qu'elles recueillent auprès des entreprises ou des émetteurs souverains qu'elles analysent (notamment les rapports de due diligence, comptes rendus de réunions avec la direction, les rapports annuels et les rapports de développement durable), les brokers, les agences de notation et les fournisseurs de données extra-financières.

■ Application de **filtres négatifs** :

▶ **Exclusion List** :

- ▶ Le Groupe UBP pense que certains investissements doivent faire l'objet de restrictions et a pour cela définit une liste d'exclusion (« *Exclusion List* »). Cette liste s'applique à tous les fonds ouverts d'UBP Asset Management (France), ainsi qu'aux fonds réservés et mandats de gestion des clients institutionnels qui y ont adhéré.
- ▶ Critères d'exclusion minimums en matière de seuils de revenus et en fonction du type de fonds<sup>1</sup> :

Sectors	Minimum exclusions	Funds that promote E/S charac. (Art. 8 SFDR)	Sustainable & Impact funds (incl. Art. 9 SFDR)
<b>Controversial weapons<sup>2</sup></b>	0%	0%	0%
<b>Nuclear weapons</b>	5%	0%	0%
<b>Other weapons<sup>3</sup></b>	-	10%	10%
<b>Tobacco production</b>	0%	0%	0%
<b>Tobacco - Others</b>	10%	5%	5%
<b>Coal extraction</b>	20%	20%	10%
<b>Coal-powered utilities</b>	-	20%	10% DM / 20% EM
<b>Unconventional oil and gas<sup>4</sup></b>	-	10%	10%
<b>Adult entertainment production</b>	-	0%	0%
<b>Adult entertainment – Others</b>	-	5%	5%
<b>UN Global Compact breach</b>	Watch list	Excluded	Excluded
<b>FATF High Risk Countries</b>	Excluded	Excluded	Excluded
<b>FATF Other Monitored Jurisdictions</b>	Due diligence	Due diligence	Due diligence

Ces critères s'entendent a minima : les équipes de gestion peuvent définir des critères plus restrictifs pour certaines de leurs stratégies. A titre d'exemple, la stratégie convertible durable, labellisée ISR, exclut également les sociétés dont les revenus issus de l'alcool sont supérieurs à 10%.

▶ **Watch List** :

- ▶ Le Groupe UBP entend être proactif dès lors que la recherche suggère que les entreprises ont enfreint des normes internationales.
- ▶ La Watch List regroupe les sociétés signalées par MSCI ESG Research LLC comme devant faire l'objet d'une vigilance accrue en raison de controverses sévères telles que le non-respect de normes et principes internationaux, y compris le Pacte mondial des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- ▶ La Watch List n'est pas une liste d'exclusion. Les équipes d'investissement doivent cependant justifier des raisons pour lesquelles elles ont investi dans de telles sociétés et démontrer, si possible, que des actions d'engagement ont été entreprises auprès de ces sociétés pour qu'elles améliorent leurs pratiques ESG. Comme indiqué dans le tableau

<sup>1</sup> Les critères d'exclusion s'appliquent aux positions individuelles.

<sup>2</sup> Les armes controversées incluent les armes chimiques et biologiques, les armes à sous-munitions, les mines anti-personnel, les armes incendiaires au phosphore blanc, les armes laser aveuglantes et les armes à l'uranium appauvri.

<sup>3</sup> Les autres armes comprennent les armes conventionnelles et les systèmes de support.

<sup>4</sup> Le pétrole et le gaz non conventionnels comprennent les sables bitumineux, le gaz de schiste, le pétrole de schiste, le gaz de charbon, le gaz de houille ainsi que l'arctique onshore/offshore.

ci-dessus, les fonds classifiés Article 8 ou Article 9 selon *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) excluent au minimum les entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies.

#### ■ La Sustainability Champions List :

- ▶ Cette liste, établie en interne grâce à la contribution de nos équipes de gestion, regroupe les entreprises considérées comme exemplaires en matière de développement durable.
- ▶ Chaque équipe d'investissement est invitée à inclure dans cette liste les titres qu'elle a identifiés comme ayant de bonnes pratiques en matière d'ESG ou comme capable d'apporter une contribution positive à la société et / ou à l'environnement par leurs pratiques ou leurs produits. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>5</sup> constituent le socle de référence de cette liste, même si le filtre ultime reste la connaissance « bottom-up » des gérants de portefeuille quant à leur univers d'investissement.
- ▶ La Sustainability Champions List qui en découle est globale et porte sur l'ensemble des classes d'actifs, mais elle ne reflète en aucun cas un jugement en termes de valorisation. Autrement dit, elle ne constitue pas une recommandation d'investissement directe. Cependant, les équipes d'investissement sont encouragées à considérer les entreprises de cette liste dans le cadre de leurs décisions d'investissement.

#### ■ Un engagement actionnarial en trois axes auprès des sociétés :

- ▶ Un engagement systématique auprès des émetteurs en portefeuille identifiées comme étant en violation de normes internationales, tel que le Pacte Mondial des Nations Unies. Afin d'en optimiser l'impact, l'UBP s'appuie sur l'expertise d'un prestataire de services externe. Ce partenariat est essentiel pour faciliter la mise en œuvre de notre Politique d'investissement responsable et permettre un changement durable au sein des sociétés sélectionnées.
- ▶ Un engagement collaboratif, sur des sujets variés, à l'initiative de l'équipe investissement responsable ou des équipes d'investissement.
- ▶ Un engagement direct conduit par les analystes et les gérants de portefeuille de l'UBP sur des problématiques ciblées auprès de la direction des sociétés dans le cadre de leur processus de recherche fondamentale.
- ▶ Voir 4. *Stratégie d'engagement* pour plus d'informations

#### ■ Enfin, de façon à agir dans le meilleur intérêt financier de nos clients sur le long terme, l'UBP procède à l'**exercice de ses droits de vote**, lorsque cela est possible. L'UBP a adopté des principes de vote visant à promouvoir des pratiques tenant compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, conformément au Principe 2 des PRI.

- ▶ Voir 4. *Stratégie d'engagement* pour plus d'informations

### b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients sur la prise en compte de critères ESG

Pour chaque produit de notre gamme de référence UBAM suivant une approche ESG ou Sustainable, le Groupe UBP publie une fiche d'information mensuelle, accessible à tous, et un rapport mensuel, accessible aux clients professionnels. Ces documents incluent notamment le score de qualité ESG (ESG Quality Score), les ratings ESG et l'intensité carbone du fonds. Ils sont disponibles sur la page suivante : <https://www.ubp.com/fr/fonds>

Conformément aux besoins des clients et aux exigences réglementaires, Le Groupe UBP est également en mesure de produire des rapports ESG périodiques sur mesure.

### c) Liste des produits financiers art. 8 et 9 SFDR et part global (%) des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG de UBP Asset Management (France)

Au 31 décembre 2021, un fonds ouvert et trois fonds dédiés sont classifiés article 8 selon SFDR. Ils représentent 10 % des encours sous gestion de la SGP.

Par ailleurs, UBP Asset Management (France) distribue à ses clients institutionnels français des produits domiciliés hors de France et gérés par d'autres entités du groupe UBP. Ainsi, à titre d'information, les encours des produits conformes aux articles 8 et 9 SFDR distribués en France ont progressé pour atteindre plus de 20% du total des encours distribués en France au 31/12/21.

## **d) Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label ESG**

UBP Asset Management (France) bénéficie des nombreuses initiatives de place et associations dont le Groupe UBP est membre ou qu'il soutient.

En France, la SGP est membre du Forum pour l'Investissement Responsable depuis septembre 2021. En 2022, notre gérant-analyste spécialiste de l'ESG pour l'équipe Obligations Convertibles participera à la troisième campagne de questions écrites ESG lors des AG du CAC 40.

Quant aux produits financiers qui rentrent dans le champ d'application de ce rapport, le fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond a obtenu le label ISR en 2021. Au total, le Groupe UBP compte cinq fonds labellisés selon les critères du Label ISR et cinq fonds labellisés selon les critères du label belge *Towards Sustainability* (Febelfin).

### **Initiatives globales**

#### **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI)**

Le Groupe UBP est signataire des UN PRI depuis mars 2012. Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences des questions environnementales, sociales et de gouvernance sur les investissements et d'aider les signataires à les intégrer dans leurs décisions d'investissement et d'actionariat.

<https://www.unpri.org/>

#### **Pacte mondial des Nations Unies (UN GC)**

En septembre 2020, le Groupe UBP a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies, l'initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises. La Lettre d'engagement du Groupe est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/141307>

<https://www.unglobalcompact.org/>

#### **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**

Le Groupe UBP soutient la TCFD depuis 2020. Cette initiative vise à améliorer la transparence financière des acteurs économiques et financiers en matière de climat. Le Groupe UBP publie ainsi des informations sur la façon dont les risques et opportunités liés au climat sont pris en compte dans sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques et les indicateurs utilisés pour reporter.

<https://www.fsb-tcfid.org/about/>

#### **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - Forum**

La mission du TNFD est de développer un cadre de gestion des risques afin que les acteurs économiques et financiers puissent mesurer, suivre et divulguer leurs impacts et leurs dépendances à la biodiversité. Le Groupe UBP est devenue membre du Forum TNFD en septembre 2021 afin de contribuer aux travaux et à la mission du TNFD.

<https://tnfd.global/>

### **CDP**

Dans le but de favoriser une plus grande transparence sur les risques et opportunités liés à l'environnement, le Groupe UBP est devenue signataire du CDP en janvier 2022. Le CDP est une organisation caritative à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leurs impacts environnementaux. Chaque année, les investisseurs travaillant avec le CDP demandent conjointement à des milliers d'entreprises de répondre à trois types de questionnaires sur le changement climatique, la déforestation et la sécurité hydrique.

<https://www.cdp.net/>

### **Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)**

UBP Asset Management (Europe) S.A. est devenue membre de l'IIGCC en décembre 2021. L'IIGCC est le réseau européen dédié la collaboration entre investisseurs sur le changement climatique. Il porte également la voix de ces derniers et plaide en faveur d'un avenir prospère, durable et faible en carbone.

<https://www.iigcc.org/>

### **Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM)**

UBP Asset Management (Europe) S.A. est devenue membre de la Net Zero Asset Managers Initiative en décembre 2021. Cette initiative internationale est constituée de gestionnaires d'actifs qui se sont engagés à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 ou plus tôt. Cet objectif est conforme aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1.5°C par rapport au niveau pré-industriel. En tant que filiale, UBP Asset Management (France) est pleinement engagée à contribuer à la réalisation de cet engagement.

<https://www.netzeroassetmanagers.org/>

### **Cambridge Institute for Sustainability Leadership Investment Leaders Group**

Depuis février 2018, l'UBP collabore avec le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL) en tant que partenaire de l'Investment Leaders Group (ILG). L'ILG est un réseau mondial de fonds de pension, d'assureurs et de gestionnaires d'actifs, avec plus de 12 000 milliards de dollars US sous gestion, qui s'engage à faire progresser la pratique de l'investissement responsable. Il s'agit d'une initiative volontaire, conduite par ses membres, facilitée par la CISL et soutenue par des universitaires de l'Université de Cambridge.

<https://www.cisl.cam.ac.uk/business-action/sustainable-finance/investment-leaders-group>

### **Global Impact Investing Network (GIIN)**

En juin 2020, l'UBP est devenue membre du GIIN. L'objectif de ce groupe qui réunit des investisseurs à impact est de faciliter l'échange de connaissances, mettre en avant des approches d'investissement innovantes, créer une base de données fiables pour l'industrie et produire des outils et des ressources. GIIN cherche ainsi à accélérer le développement de l'investissement à impact par un leadership fort et une action collective.

<https://theqiin.org/>

### **Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR)**

En février 2020, l'UBP est devenue membre du réseau de l'initiative FAIRR qui contribue à favoriser le changement dans le secteur de l'élevage animal. En étroite collaboration avec les investisseurs, FAIRR produit et analyse des données issues des plus grands producteurs et fabricants de protéines au monde dans l'optique de minimiser les risques et maximiser les profits. FAIRR fournit ainsi des outils pour aborder les enjeux majeurs du secteur, notamment en matière de changement climatique, de déforestation et de stress hydrique.

<https://www.fairr.org/>

### **Initiatives locales**

#### **Forum pour l'investissement responsable (FIR)**

Créé en 2001, le FIR, membre d'Eurosif, est une association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

<https://www.frenchsif.org/isr-esg/>

### **Swiss Sustainable Finance (SSF)**

En avril 2018, l'UBP est devenue membre du Swiss Sustainable Finance. SSF a pour mission de renforcer la position de la Suisse sur le marché mondial de la finance durable en informant, en éduquant et en favorisant la croissance. SSF est membre d'Eurosif, principale association paneuropéenne de promotion de la finance durable.

<https://www.sustainablefinance.ch/en>

### **UK Stewardship Code**

En septembre 2021, UBP est devenue signataire du UK Stewardship Code, une initiative volontaire qui regroupe douze principes visant à rendre compte de la manière dont les investisseurs signataires gèrent les actifs de leurs clients britanniques ou les actifs investis au Royaume Uni. Ces principes concernent la gérance (*stewardship*), la prise de décision en matière d'investissement, le suivi des fournisseurs de données, l'engagement, les activités de collaboration ou encore l'exercice des droits de vote.

<https://www.frc.org.uk/investors/uk-stewardship-code>

Le rapport de la division Asset Management de l'UBP est disponible sur notre [page investissement responsable](#).

### **Sustainable Finance Geneva (SFG)**

Depuis octobre 2018, le Groupe UBP est membre de Sustainable Finance Geneva, une association reconnue comme une plateforme incontournable en matière de finance durable en Suisse romande. SFG permet à toutes les parties prenantes de s'engager et de dialoguer entre elles et s'engage à promouvoir Genève en tant que centre financier. Sustainable Finance Geneva est un partenaire du réseau Swiss Sustainable Finance.

<https://www.sfgeneva.org/>

### **Dutch Climate Commitment of the Financial Sector (DUFAS)**

En 2021, le Groupe UBP est devenue signataire de Dutch Climate Commitment of the Financial Sector une initiative néerlandaise destinée à fournir des informations sur le rôle du secteur financier dans le changement climatique, sur les efforts dudit secteur pour réduire son impact et sur l'évolution de son empreinte carbone.

<https://klimaatcommitment.nl/about/>

## 2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

### a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

#### **Moyens humains - UBP Asset Management (France)**

L'effectif moyen du personnel au 31/12/2021 est de 26 pour des actifs sous gestion totaux de 3,1 milliards d'euros.

Afin d'assurer la prise en compte des critères ESG dans ses stratégies d'investissement, la SGP bénéficie de :

- 3 personnes à temps plein :
  - ▶ 2 personnes en charge de la politique d'investissement responsable pour les activités de gestion d'actifs du Groupe UBP
  - ▶ 1 gérant-analyste spécialiste de l'ESG pour l'équipe Obligations Convertibles
- 1 ETP supplémentaire correspondant approximativement à cinq personnes consacrant environ 20% de leur temps aux problématiques ESG, dans les domaines de *Compliance*, Risques, Opérations/RH, Commercial
- 4 gérants convertibles intégrant des critères ESG dans leur gestion
- Depuis la fin de l'année 2021, 2 gérants immobiliers intégrant des critères ESG dans leur gestion

Parmi les trois personnes à temps plein, la responsable Investissement Responsable est en charge de la politique ESG du Groupe UBP depuis 2018, et dispose de plus de 28 ans d'expérience en gestion d'actifs. Elle détient un Magistère Banque, Finance, Assurance de l'Université Paris Dauphine et un Certificat d'Etudes Avancées (CAS) en Finance Durable de l'Université de Zurich. Elle est secondée par une personne détentrice d'un Master 2 en Politiques d'Entreprises et Responsabilités Sociales de l'Université Paris Dauphine. Cette personne a rejoint la UBP Asset Management (France) en février 2021, afin de renforcer le pôle Investissement Responsable. Enfin, notre gérante/analyste dédiée à l'ESG est diplômée de l'Université Paris V La Sorbonne avec un DESS en Banque et Finance et compte plus de seize ans d'expérience en gestion d'actifs. Elle est certifiée analyste ESG par l'EFFAS (CESGA®).

Par ailleurs, UBP Asset Management (France) dispose d'une offre de gestion déléguée à d'autres entités du Groupe UBP, et notamment aux équipes de gestion Obligations Internationales (Genève), Obligations Emergentes (Zurich) et Actions Européennes (Londres). Ces équipes possèdent elles aussi des compétences en matière d'intégration de critères ESG (gérants et/ou analystes).

La SGP bénéficie de la gouvernance investissement responsable mise en place au niveau du Groupe.

#### **Gouvernance Investissement Responsable – Groupe UBP**

L'approche investissement responsable du Groupe UBP est sous la supervision directe du Comité Exécutif, et mise en application par le Comité d'investissement responsable (RICO). Cette approche est détaillée dans notre [Politique d'Investissement Responsable](#), qui définit précisément les responsabilités associées à l'implémentation de cette politique ainsi que son cadre de gouvernance.

#### **Conseil d'administration de l'UBP**

Le Conseil d'administration de l'UBP assure, via le Comité des Risques, la surveillance des risques en matière de durabilité et de climat.

#### **Comité Exécutif**

Le Comité Exécutif de l'UBP a pour mission d'élaborer et de diriger notre Politique d'investissement responsable et nos pratiques RSE (Responsabilité sociale d'entreprise). A cette fin, il a défini une série d'Indicateurs de performance clés (KPI, Key Performance Indicators) en termes de durabilité, ceux-ci reflétant notamment la volonté de la Banque d'augmenter significativement les actifs au sein des stratégies durables et de réduire l'empreinte carbone de ses opérations.

La mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité est assurée par deux comités qui rapportent au Comité Exécutif : le Comité d'investissement responsable (RICO, Responsible Investing Committee) et le Comité RSE (CSRCO, Corporate Social Responsibility Committee). Un troisième comité, le SFRC (Sustainable Finance Regulation Committee), est chargé de coordonner la mise en place des réglementations relatives à la finance durable au sein des différentes lignes métier.

Afin d'assurer un suivi continu, les comités RICO, CSRCO et SFRC rendent compte toutes les deux semaines à un comité restreint de quatre membres du Comité Exécutif. Ceci permet de garantir une prise de décision fluide et rapide dans la

coordination de nos politiques d'IR et de RSE, ainsi qu'un progrès continu dans les projets transversaux liés à la mise en œuvre des nouvelles réglementations en matière de finance durable.

### **Comité d'investissement responsable (RICO, Responsible Investing Committee)**

Le Comité Exécutif est soutenu dans sa mission par le Comité RICO, qui lui rapporte directement.

Le Comité RICO est présidé par les deux co-responsables de l'investissement responsable pour les divisions Asset Management et Wealth Management de la Banque. Il se compose de représentants des équipes d'investissement de l'UBP à travers le monde, mais aussi des équipes 'institutional sales', et des services d'investissement dédiés du Wealth Management et des Risques.

Ses responsabilités sont les suivantes :

- Concevoir les principes et les politiques de la Banque en matière d'investissement responsable
- Soumettre des propositions au Comité Exécutif concernant le développement stratégique
- Définir et maintenir des standards minimums en termes de considérations ESG (Environnement, Social, Gouvernance), notamment au travers de l'Exclusion List (Liste d'exclusion), de la Watch List (Liste de surveillance) et de la Sustainability Champions List (Liste des 'Champions de la durabilité')
- Soutenir les équipes d'investissement et les équipes Sales sur tous les sujets liés à l'investissement responsable, tels que l'élaboration des processus d'investissement ou encore la satisfaction des attentes de la clientèle
- Conduire l'implémentation, au sein des investissements en portefeuilles, des stratégies du Groupe UBP en matière de climat et de biodiversité
- Sélectionner les récents développements majeurs en matière d'ESG et les transmettre aux diverses équipes d'investissement
- Coordonner les activités en matière d'engagement auprès des entreprises
- Soutenir le développement de nouveaux produits durables.

Les deux co-responsables de l'investissement responsable bénéficient du soutien des équipes d'investissement responsable dédiées, qui aident à l'implémentation transversale de la politique et des pratiques du Groupe UBP en matière d'investissement responsable.

Le RICO se réunit au moins trois fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire.

### **Comité RSE (CSRCO, Corporate Social Responsibility Committee)**

Le CSRCO soutient le Comité Exécutif dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de l'approche RSE du Groupe UBP et s'assure que tous les aspects pertinents sont abordés : environnement, ressources humaines et engagement communautaire.

Ses responsabilités sont les suivantes :

- Définition et mise en oeuvre de l'approche RSE de l'UBP concernant :
  - ▶ Son empreinte environnementale
  - ▶ Le recrutement et les conditions de travail
  - ▶ L'engagement social et communautaire
- Effectuer des évaluations régulières et identifier les points d'amélioration
- Proposer des initiatives, gérer leur mise en œuvre et suivre leur avancement
- Rendre compte et communiquer aux principales parties prenantes et au personnel (en interne et en externe).

Le CSRCO se réunit sur une base mensuelle.

### **Gestion des risques de durabilité**

Le Groupe UBP dispose en outre d'un Comité des Risques, qui est responsable notamment de la gestion des risques de durabilité tant au niveau du Groupe que des différents centres opérationnels. Ce Comité surveille l'ensemble des risques. Pour ce faire, il examine et analyse, sur une base mensuelle, le profil de risque de la Banque, notamment s'agissant des risques de durabilité.

Le département Group Risk Management procède au contrôle et à l'analyse des Indicateurs de risque clés (KRI, Key Risk Indicators) spécifiques en termes de durabilité à travers tout le Groupe, conformément au cadre de risque défini dans ce

domaine. Ce processus, initialement appliqué uniquement au sein de la division Asset Management de la Banque, a désormais été étendu à l'ensemble de nos activités.

Le cadre de gestion des risques comprend notamment un examen continu des expositions aux risques de durabilité ainsi qu'une analyse des manquements potentiels. Si ceux-ci ne peuvent être résolus, ils sont soumis au Comité Exécutif. De plus, les différents rapports ESG établis sont consolidés mensuellement, puis transmis au Comité Exécutif.

Par ailleurs, un représentant de l'équipe Risques est basé à Paris et a directement la charge du contrôle des risques de durabilité de la SGP. Il fournit un rapport mensuel présenté au comité Risques de cette dernière.

### **Ressources financières dédiées à la recherche et aux données ESG**

UBP Asset Management (France) bénéficie du budget d'accès à la recherche et aux données ESG du Groupe UBP. Le montant de ce budget était de plus de 600 000 euros pour l'année 2021.

Afin de conduire leur recherche extra-financière, UBP Asset Management (France) met à disposition de ses équipes de gestion plusieurs sources d'informations ESG provenant de prestataires et fournisseurs de données externes :

- **MSCI ESG Research** : données ESG brutes, ratings ESG, controverses, contribution aux ODD, données sur les émissions carbonees et participation à des activités controversées.
- **Sustainalytics** : engagement collaboratif, controverses, taxonomie européenne et principales incidences négatives
- **Institutional Shareholder Services (ISS)** : vote par procuration et données climat
- **RepRisk AG** : controverses et risque réputationnel

### **b) Actions de renforcement des capacités internes : formations, stratégie de communication, développement de produits financiers et services associés à ces actions**

En 2021, l'ensemble du personnel de la SGP a bénéficié d'une formation en E-learning de huit modules de 30 à 45 minutes chacun soit environ 5 heures de formation, couvrant à la fois les notions de finance durable, de responsabilité sociale d'entreprise, ainsi que des aspects réglementaires, comme la directive (EU) 2019/2088 relative à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (*Sustainable Finance Disclosure Regulation* ou SFDR).

Par ailleurs, la communication sur les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance s'est accrue au cours de l'année, avec notamment l'édition d'une note ESG interne hebdomadaire de l'équipe Obligations Convertibles ainsi que la publication de plusieurs *White Papers* produits au sein du groupe à destination notamment des équipes et des clients de la SGP française. Les thèmes abordés sont multiples et concernaient par exemple en 2021 [notre modèle d'analyse ESG des émetteurs souverains émergents](#), [les résultats de la Conférence de Parties \(COP 26\) sur le changement climatique à Glasgow](#) ou encore [la biodiversité](#).

En matière d'offre de produits responsables, nous avons lancé en janvier 2021 un fonds d'obligations convertibles durables : UBAM – Global Sustainable Convertible Bond. Ce fonds est article 8 selon la réglementation SFDR, a une approche ESG significativement engageante selon les standards l'AMF (catégorie 1) et a obtenu le Label ISR. Nous gérons également plusieurs fonds dédiés et mandats intégrant des considérations ESG et conformes à l'article 8 SFDR. A noter que depuis 2021, la responsable IR est membre du comité produit Groupe et s'assure ainsi de la prise en compte des considérations ESG dans la création de nouveaux produits financiers

# 3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

## a) Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance en matière de prises de décision relatives à l'intégration de critères ESG

### Gouvernance UBP Asset Management (France)

UBP Asset Management (France) est une société par actions simplifiée, sous la responsabilité directe de son président. La gouvernance est constituée autour de deux comités :

- Le **Comité Consultatif** se réunit tous les six mois et est constitué de trois membres :
  - ▶ Les deux membres du Comité Exécutif de UBP SA en charge de l'activité Asset Management du Groupe.
  - ▶ Le Responsable des Opérations pour l'activité Asset Management Groupe
- Le **Comité de Direction** se réunit tous les mois et est constitué de cinq membres d'UBP Asset Management (France) :
  - ▶ Le Président
  - ▶ La responsable des opérations et responsable RH
  - ▶ Le responsable de la gestion convertible
  - ▶ Le responsable légal/conformité
  - ▶ Le responsable adjoint des opérations

Les comités Risques, Gestion, Commercial et Conformité et contrôle interne ont également un rôle dans l'application de la politique investissement responsable du Groupe UBP au sein d'UBP Asset Management (France).

Par ailleurs, la SGP a également deux mandataires sociaux : le Président et le Directeur Général responsable de la gestion convertible.

Dominique Leprevots a rejoint le Groupe UBP en 1998 en tant que Directeur Général pour créer la structure française puis a été nommé Président d'UBP AM France en 2003. Diplômé de HEC et de l'IEP de Paris, il a été directeur du développement commercial de BBL Asset management et directeur du développement et du marketing de NatWest Gartmore. Il a une expérience de plus de 35 ans dans le métier de la gestion Institutionnelle.

Marc Basselier est Directeur Générale et Directeur des gestions convertibles depuis décembre 2018 après avoir été Responsable de l'équipe convertibles de Axa IM pendant 18 ans. Il est diplômé de Centrale Paris et dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans la gestion des obligations convertibles.

Le responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) dispose d'un diplôme d'études avancées de l'IEP Paris et est avocat au barreau du Québec et possède plus de 22 ans d'expérience en droit financier spécialisé en gestion alternative et gestion d'actifs. Il est devenu RCCI d'UBP Asset Management (France) en 2013. Précédemment il était Responsable juridique d'activité au sein du Groupe Société Générale où il a travaillé pendant 12 ans.

La Responsable des opérations fait partie du Groupe UBP depuis 2000 et a une expérience de plus de 20 ans dans l'activité d'asset management, tout comme son adjoint aux opérations qui, après avoir été Responsable Middle-Office chez Opportunités SA, a rejoint le Groupe UBP en 2008.

La supervision de la stratégie ESG de la SGP est directement sous la responsabilité de son Président. Elle s'inscrit dans le cadre de la gouvernance groupe pour l'investissement responsable (voir description dans la partie précédente 2. *Moyens internes déployés*), qui dépend directement du comité exécutif du groupe et du RICO, qui lui rapporte. La co-présidente du RICO, responsable de l'Investissement Responsable pour les activités de gestion du groupe, est basée à Paris et fait partie des effectifs de la SGP. Elle est chargée de tenir informé le Comité de Direction sur les développements en matière de finance durable, de façon ad-hoc en 2021, et de façon mensuelle à compter de 2022.

## b) Intégration des risques de durabilité dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération de la SGP est disponible [ici](#). Elle s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération du Groupe UBP qui intègre les problématiques liées à la durabilité.

Pour garantir que les risques et les opportunités en relation avec la durabilité soient pris en compte par l'ensemble des collaborateurs du Groupe UBP, la structure de rémunération du Groupe veille à ne pas encourager une prise de risque excessive en matière de durabilité, et est donc liée à une performance ajustée du risque. Elle a également pour but de motiver les

collaborateurs du Groupe UBP à développer l'investissement responsable ainsi que des pratiques durables. A cet égard, notre objectif est non seulement d'améliorer la transparence dans ce domaine, tant en termes qualitatifs que quantitatifs, mais aussi de promouvoir de manière pertinente et efficace les pratiques durables et la gestion des risques en matière de durabilité.

Le Comité Exécutif de l'UBP a par conséquent défini un ensemble d'indicateurs clés de performance en termes de durabilité qui visent à promouvoir l'investissement responsable et la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). La rémunération des membres du Comité Exécutif dépend, entre autres facteurs, de l'atteinte de ces KPI. De même, la rémunération de tous les membres du Comité d'investissement responsable (RICO) et du Comité RSE (CSRCO) de la Banque est liée au succès de la mise en œuvre de la Politique d'investissement responsable et de la Politique RSE de l'UBP, telles que définies par le Comité Exécutif.

En outre, l'ensemble des professionnels de l'investissement et des équipes de vente institutionnelles sont tenus de satisfaire à un objectif de 'durabilité', à savoir veiller à une intégration accrue de la durabilité dans leurs activités respectives au quotidien. Ceci inclut, par exemple, le respect de la Politique d'investissement responsable de l'UBP, l'amélioration progressive des caractéristiques ESG des portefeuilles gérés, la promotion de solutions durables auprès des clients institutionnels, et l'introduction de considérations de durabilité dans le développement de nouveaux produits. La rémunération variable annuelle de ces membres du personnel est conditionnée par l'atteinte ou non de cet objectif.

### **c) Intégration de critères ESG dans le règlement interne**

L'entreprise qui saura affronter les défis de demain sera aussi celle de la mixité et de l'égalité professionnelle avec l'ambition de créer des conditions favorables à l'équilibre des genres et à la performance. La méritocratie et l'égalité des droits sont ainsi deux principes capitaux au sein du Groupe UBP et des entités qui la composent.

#### **UBP SA**

Dans le cadre de son approche RSE, le Groupe UBP œuvre ainsi à la mise en place de programmes visant à promouvoir la diversité et le recrutement basé sur les compétences pour garantir la non-discrimination ainsi que le renforcement de la représentation féminine dans les fonctions dirigeantes et les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

L'une des mesures prises afin de garantir le principe de diversité / non-discrimination au sein du Groupe a été de l'inscrire dans les Directives au personnel, au chapitre I. Environnement de travail, comme suit :

« Le Groupe UBP croit en un traitement juste et équitable de ses collaborateurs(trices) et s'attache à assurer l'égalité des chances face à l'emploi, indépendamment de l'appartenance ethnique, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de la religion, de l'âge, de la situation matrimoniale ou familiale, ou encore d'une grossesse, d'un handicap ou de tout autre statut protégé par le droit local en vigueur. »

Y sont également inscrits les définitions de harcèlement et les dispositifs d'alerte en cas d'agissements non conformes.

#### **UBP Asset Management (France)**

Conformément à la politique du Groupe UBP, le règlement interne d'UBP Asset Management (France) prévoit un dispositif interdisant et sanctionnant le harcèlement sexuel et moral ainsi que les agissements sexistes. De plus le Règlement Intérieur vise à assurer la non-discrimination ou encore la neutralité religieuse et politique.

De plus, en France, la loi Rixain impose aux sociétés de gestion de portefeuilles de définir annuellement un objectif de représentation équilibrée parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. UBP Asset Management (France) s'engage ainsi à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'augmentation de la proportion de femmes en son sein et à mesurer la progression de cet objectif annuellement. Avec le soutien du Groupe UBP et particulièrement du Comité RSE (CSRCO), la SGP travaille ainsi actuellement au déploiement d'initiatives, notamment en matière de processus de recrutement.

# 4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

## a) Périmètre de la stratégie d'engagement

En tant qu'investisseur actif, l'engagement fait partie de l'approche fondamentale du Groupe UBP et de son processus d'investissement. Nous sommes convaincus qu'en unissant nos forces à celles d'autres investisseurs, nous pourrions accroître notre impact et notre capacité d'influence sur le comportement des entreprises.

Nos activités d'engagement s'articulent autour de trois axes :

### ■ Engagement systématique via Sustainalytics

Lorsqu'une entreprise détenue en portefeuille a été identifiée par notre partenaire comme étant non-conforme aux principes du Pacte mondial de l'ONU, Sustainalytics contacte cette entreprise pour recueillir des informations supplémentaires et engager avec elle sur les potentielles mesures correctives à apporter. Les thèmes d'engagement sont sélectionnés sur la base des résultats de l'examen qualitatif mené en continu, lequel peut mettre en évidence des failles signalées en termes de respect des standards internationaux, mais aussi des sanctions émises par des tribunaux au niveau régional ou national, à l'encontre de certaines sociétés, ou encore la reconnaissance de la responsabilité d'une société lors d'un incident. Les engagements entraînent la mise en place de KPIs clairs permettant aux entreprises de démontrer les progrès effectués dans la résolution des problématiques ESG identifiées.

Les équipes d'investissement et les autres collaborateurs du GroupeUBP liés à l'investissement responsable ont accès à la plateforme de notre prestataire, permettant ainsi un suivi continu des différents engagements en cours. Ils ont également la possibilité d'échanger avec des analystes sur des questions de recherche spécifiques et méthodologiques.

### ■ Engagement collaboratif

Le Groupe UBP engage de manière collaborative via la plateforme des UN PRI ou d'autres plateformes telles que IIGCC, GIIN, FAIRR ou encore CISL. Ces activités d'engagement sont à l'initiative du RICO ou des équipes d'investissement. Elles peuvent être menées auprès d'entreprises ou de décideurs politiques.

### ■ Engagement direct

L'engagement par les équipes d'investissement du Groupe UBP est initié lorsqu'il est jugé approprié à la suite du processus de recherche. Cet engagement concerne généralement la compréhension de l'approche et des pratiques de l'entreprise en matière d'ESG. Des questions plus spécifiques telles que le manque de transparence ou la stratégie climat peuvent également être abordées au cas par cas. Pour certains produits et certaines équipes d'investissement, l'engagement est un élément clé de la stratégie. Nos équipes d'investissement agissent indépendamment les unes des autres, chacune ayant un processus et un style spécifiques adaptés à sa classe d'actifs et à ses objectifs d'investissement.

## b) Présentation de la politique de vote

En tant que signataire des UN PRI depuis mars 2012, le Groupe UBP s'engage à être un investisseur actif et à prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'investisseurs, conformément au Principe 2 des UN PRI.

Le Groupe UBP estime que les droits de vote permettent aux investisseurs de préserver la valeur économique à long terme par la promotion des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité. Le vote par procuration s'applique à tous nos fonds actions<sup>6</sup> et - à la demande des clients - à leurs mandats dédiés.

Notre politique de vote vise à atteindre deux objectifs principaux :

- Agir dans le meilleur intérêt financier afin d'améliorer la valeur actionnariale à long terme
- Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG

Le Groupe UBP a décidé d'exercer ses droits de vote par l'intermédiaire d'Institutional Shareholder Services (ISS), un prestataire de services de vote par procuration leader du secteur.

En pratique, le Groupe UBP donne des instructions au prestataire pour qu'il vote au nom des fonds ou des clients (pour les mandats) selon les recommandations du prestataire. Nos équipes d'investissement peuvent consulter les recommandations du prestataire et prendre leurs propres décisions, sous la supervision (impliquant un droit de veto et un droit de décision finale) de la société de gestion, ou selon les exigences du client dans le cas des mandats.

De manière générale, les droits de vote sont exercés dans le but de :

<sup>6</sup> A l'exception des fonds pour lesquels les actifs sous gestion sont inférieurs à 15 millions d'euros et les fonds pour lesquels les coûts sont jugés disproportionnés.

- Soutenir des conseils d'administration efficaces qui :
  - ▶ Disposent des compétences et de la compréhension nécessaires pour examiner et remettre en question la performance de la direction
  - ▶ Sont de taille adéquate
  - ▶ Font preuve d'un degré approprié d'indépendance
- Soutenir une gouvernance appropriée des organes de direction (responsabilité, obligation de rendre compte, etc.). Cette gouvernance doit être clairement définie et rendue publique afin de garantir une transparence satisfaisante pour toutes les parties prenantes.
- Privilégier des politiques de rémunération appropriées à la valeur actionnariale à long terme comprenant si possible des facteurs ESG.
- Promouvoir des pratiques commerciales soucieuses des questions ESG, conformément aux UN PRI.

L'UBP a souscrit aux directives de vote "Sustainability" d'ISS. Elles mettent l'accent sur l'ESG et sur le climat lors de l'analyse des propositions de la direction et des actionnaires.

ISS met à jour ses directives de vote sur une base annuelle afin de prendre en compte les questions et tendances émergentes sur les sujets ESG, ainsi que l'évolution des normes du marché, les changements réglementaires et les commentaires des clients.

La politique de vote d'UBP Asset Management (France) est accessible [ici](#).

La politique de vote du Groupe est disponible [ici](#).

## c) Bilan de la stratégie d'engagement

### Engagement systématique via Sustainalytics

En 2021, Sustainalytics a engagé auprès de 55 entreprises détenues dans les portefeuilles de l'UBP sur 62 sujets, dont six ont été résolus. 35 jalons ont été franchis. Un jalon est franchi lorsqu'une entreprise s'engage à traiter le problème, a élaboré une stratégie pour le résoudre ou est à un stade avancé de la mise en œuvre de ladite stratégie.

Au 31.12.2021, Sustainalytics avait 53 cas en cours impliquant 48 entreprises détenues dans les portefeuilles du Groupe UBP. Parmi ces cas, environ 20 % concernent la gouvernance, 15 % l'environnement et 65 % les facteurs sociaux (droits de l'homme et droits du travail). Les secteurs des matériaux, de la finance, de la santé et de l'industrie sont ceux qui comptent le plus grand nombre de cas en cours.

Le rapport d'engagement Sustainalytics du Groupe UBP est disponible [ici](#).

### Engagement collaboratif

Parmi les engagements collaboratifs auxquels le Groupe UBP a participé en 2021, nous pouvons citer :

- ▶ Participation au groupe de travail *UN PRI Sustainable Commodities Practitioner's Group*
- ▶ Participation au groupe de travail *FAIRR – Sustainable Aquaculture: Managing Risks in Feed and Supply Chain*
- ▶ Soutien de l'initiative *Tackling conflict mineral content in the semiconductor supply chain*
- ▶ Collaboration entre l'équipe Emerging Market Fixed Income et le *Emerging Market Investors Alliance pour engager auprès d'états*
- ▶ Signature du *Global Investor Statement to Governments on Climate Crisis 2021*

La description de ces différents engagements collaboratifs peut être consultée dans notre UK Stewardship Code 2021, disponible [ici](#).

### Engagement direct

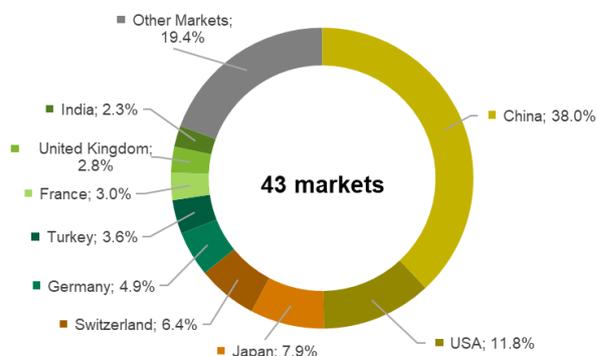
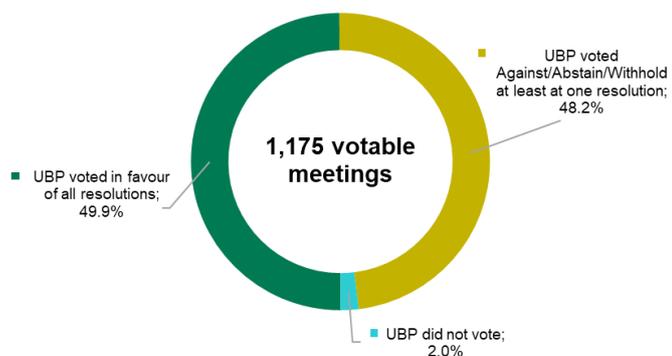
En 2021, la division Asset Management a engagé significativement avec environ 300 entreprises.

L'équipe Obligations convertibles concentre son engagement auprès d'entreprises du secteur de l'énergie et des services publics afin de développer une meilleure compréhension de la stratégie déployée pour atténuer leur impact climatique et de les encourager à adopter les recommandations de la TCFD ainsi qu'une stratégie de réduction de leurs émissions alignée sur l'Accord de Paris.

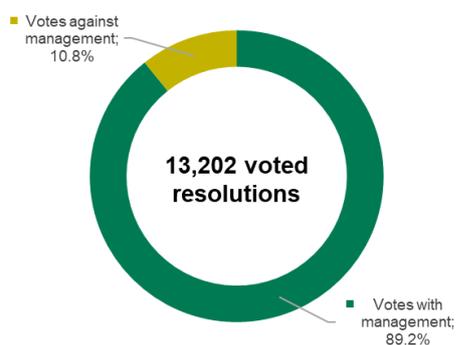
## d) Bilan de la politique de vote

Compte tenu de la spécialisation d'UBP Asset Management (France) sur les obligations convertibles et la structuration des fonds, un seul fonds actions rentre dans le périmètre de ce rapport. A cet effet, nous n'avons exercé nos droits de vote que pour ce fonds en 2021, conformément à notre politique de vote.

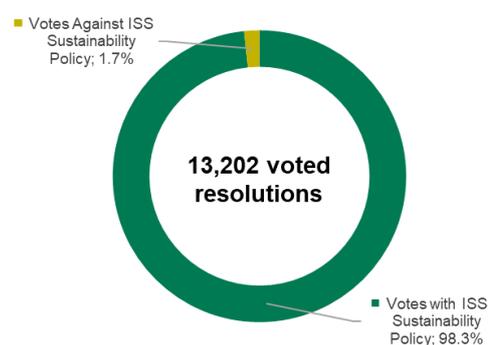
Au niveau global, voici les statistiques sur l'année 2021 des votes réalisés par la division Asset Management d'UBP :

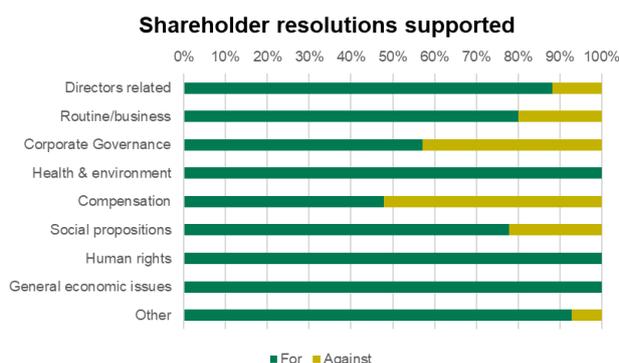
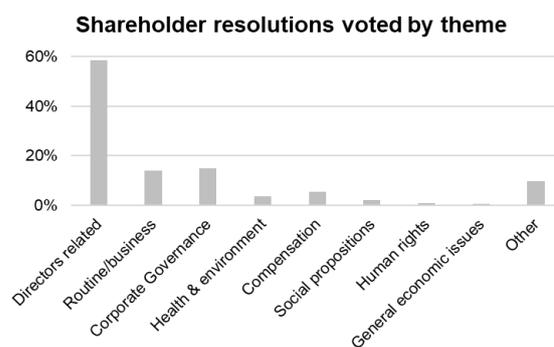
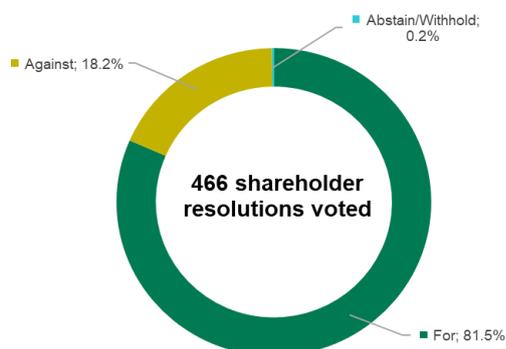
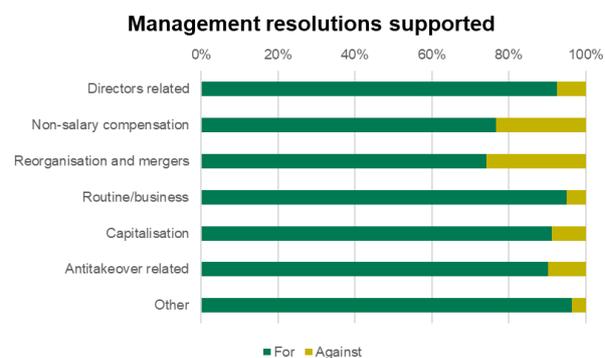
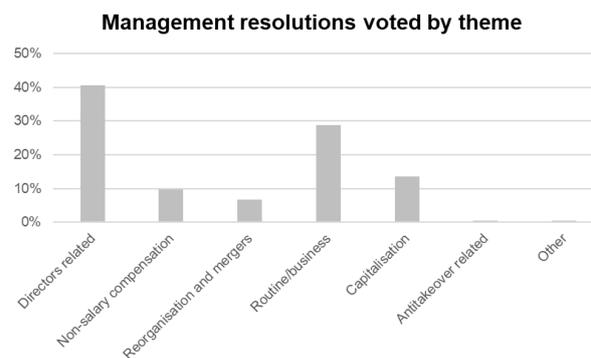
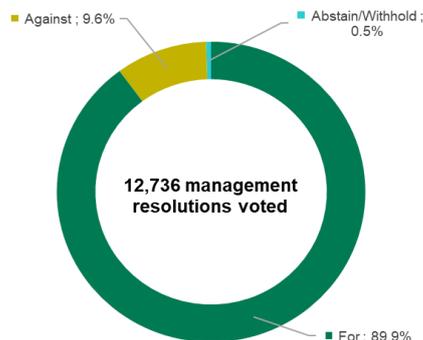


### Vote alignment with management



### Vote alignment with ISS Sustainability Policy





Le rapport de vote 2021 complet du Groupe UBP est disponible [ici](#).

## e) Désengagement sectoriel

Le Groupe UBP a défini des secteurs spécifiques pour lesquels les investissements sont limités, voire interdits (voir la partie ayant trait aux exclusions dans *Présentation résumée de la démarche de prise en compte de critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement*). La mise en place de ces exclusions a conduit au cours des dernières années à une réduction progressive de notre exposition à certains secteurs, particulièrement à celui du charbon ou du tabac.

Les produits de notre gamme Sustainable, tel UBAM – Goblal Sustainable Convertible Bond, et impact appliquent des règles d'exclusion plus strictes et comprenant davantage de secteurs controversés conduisant notamment à une exposition limitée au énergies fossiles. Par ailleurs, la mise en place en 2022 de règles minimums d'exclusion pour les produits 8 et 9 SFDR devrait contribuer à réduire davantage notre exposition à ces secteurs spécifiques, tels que le pétrole et le gaz non conventionnels ou encore l'armement.

Néanmoins, nous pensons également que désinvestir certains pans de l'économie n'est pas toujours la solution la plus adaptée, particulièrement dans le cas du changement climatique. C'est pourquoi nous avons défini une politique d'engagement active avec les émetteurs et que nous votons aux assemblées générales des entreprises. Cela nous permet d'exercer au maximum notre influence sur les émetteurs et de les encourager à adopter des pratiques ESG plus vertueuses.

# 5. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

UBP Asset Management (Europe), l'actionnaire intermédiaire de UBP Asset Management (France) (voir schéma en 1. *Démarche générale*), a signé l'initiative *Net Zero Asset Management* en décembre 2021. UBP Asset Management (France) entend respecter cet engagement.

Dans le cadre de cette initiative, nous nous engageons à publier sous douze mois les objectifs quantitatifs de réduction de notre empreinte carbone, y compris les objectifs intermédiaires à horizon 2030, et à revoir ces objectifs tous les cinq ans.

Bien que ceux-ci ne soient pas encore définis, nous envisageons à ce stade de nous fixer plusieurs objectifs en parallèle, en ligne avec les recommandations du *Net Zero Investment Framework* comme par exemple :

- Un objectif de décarbonation de nos portefeuilles compatible avec un scénario d'augmentation des températures de 1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle et la neutralité carbone en 2050.
- Un objectif d'augmentation de notre allocation à des sociétés alignées ou en cours d'alignement sur un scénario 1.5°C (comme par exemple des sociétés ayant des objectifs de réductions de leurs émissions en ligne avec l'initiative *Science-based Targets*).
- Un objectif d'augmentation de notre allocation à des solutions climat (comme par exemple des obligations vertes, ou encore des investissements alignés à la taxonomie verte de l'Union européenne).
- Un objectif en matière d'engagement transcrivant la nécessité d'engager avec les entreprises responsables de la majorité des émissions financées.

Avant de fixer nos objectifs, nous avons commencé par mesurer l'empreinte climat de la UBP Asset Management (France) à fin 2021.

Sur les EUR 3.1 milliards d'actifs de la SGP tombant dans le périmètre d'application de l'article 29 de la loi Energie Climat, notre analyse couvre EUR 2,8 milliards, investis principalement en obligations convertibles ou ordinaires d'entreprises (ci-après « obligations d'entreprise »), ainsi qu'en actions et obligations souveraines. Le reste des AUM de la SGP, investi principalement dans d'autres fonds ou sous forme de positions de trésorerie (cash), est exclu de l'analyse ci-dessous.

Les émissions carbone pour les actions et les obligations d'entreprise sont rapportées en utilisant une allocation basée sur l'EVIC (*Enterprise Value Including Cash* ou Valeur d'entreprise, trésorerie comprise), comme recommandé par le PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials* ou Partenariat pour la comptabilité financière du carbone). En ce qui concerne les obligations souveraines, le facteur d'allocation est le PIB nominal.

## a) Actions et obligations d'entreprise

S'agissant des émetteurs privés (« corporate »), nous utilisons la méthodologie ISS pour l'ensemble des indicateurs climat. La société ISS utilise en priorité les informations communiquées par les entreprises (par exemple sur les émissions) telles que publiées par ces dernières (au moyen par exemple de leurs rapports sur la durabilité, de leurs rapports TCFD, ou encore au travers du CDP (ex Carbon Disclosure Project)). Lorsque l'information n'est pas disponible, ISS estime les émissions.

Les émissions Scope 3, en particulier, sont, elles, principalement estimées en raison des informations limitées ou incomplètes fournies aujourd'hui par les émetteurs. Nous sommes conscients des limites de telles données et du possible risque de double comptage. Nous rapportons donc ce type d'émissions de manière séparée, et centrons notre stratégie de gestion de l'intensité carbone moyenne pondérée de nos fonds uniquement sur la base des Scopes 1 et 2, avec l'objectif de la maintenir en dessous de celle de l'univers d'investissement et de la réduire au fil du temps. Nous sommes par ailleurs engagés à mieux prendre en compte dans notre gestion le scope 3 au cours des prochaines années, en parallèle de l'amélioration de la qualité des données rapportées par les entreprises.

## Emissions carbone

	EUR	Couverture	Données publiées**	Scopes 1 et 2 (tonnes de CO <sub>2</sub> équivalent)	Scope 3 (tonnes de CO <sub>2</sub> e)	Empreinte carbone*** (tonnes de CO <sub>2</sub> e/mio d'EUR investis)	Intensité carbone moyenne pondérée*** (tonnes de CO <sub>2</sub> e/mio EUR revenu)
<b>Actions et obligations d'entreprises</b>	2 589,5 millions	93,2%	83,9%	199 825	1 366 665	82,83	181,65

Source : ISS - 31.12.2021

\* Couverture : pourcentage des actifs couverts par l'analyse ayant des données climat publiées par les émetteurs ou estimées par ISS

\*\* Données publiées : pourcentage des actifs pour lesquels les données climat sont publiées par les émetteurs

\*\*\* Empreinte et intensité carbone basées sur les Scopes 1 et 2 uniquement.

## Exposition aux sociétés en lien avec le charbon ou avec le pétrole et le gaz non conventionnels

	Charbon thermique		Pétrole et gaz non conventionnels <sup>7</sup>
	Extraction <sup>8</sup>	Génération d'électricité <sup>9</sup>	
<b>Exposition (%)</b>	0,0%	0,3%	0,5%

Source: MSCI ESG Research - 31.12.2021

## Evaluation de la transition climatique

Afin d'améliorer le profil de décarbonation de nos actifs, nous visons à augmenter la part des sociétés affichant des stratégies ambitieuses en termes de réduction des émissions matérialisées par des objectifs fondés sur la science, engagés auprès de ou approuvés par la SBTi ('Science-based Targets Initiative').

A fin 2021, 41% de nos positions en actions et en obligations d'entreprise affichaient des objectifs SBTi (engagés ou approuvés) en matière de réduction de leurs émissions (source : ISS).

## Température de Portefeuille

Afin de déterminer le réchauffement potentiel associé à un portefeuille, ISS compare les budgets carbone définis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans son Scénario de Développement Durable (SDS, Sustainable Development Scenario) avec les émissions de gaz à effet de serre actuelles et futures (estimées en fonction des engagements climatiques de chaque émetteur) des entreprises en portefeuille.

Le scénario de développement durable (SDS) de l'AIE se situe « bien en dessous des 2°C, ce qui est cohérent avec les objectifs visés par l'Accord de Paris. En supposant qu'il n'y ait aucune émission négative nette, ce scénario est en ligne avec l'objectif de limiter la hausse globale des températures à 1,65°C (avec une probabilité de 50%) ».

<sup>7</sup> Pétrole et gaz non conventionnels : pourcentage du portefeuille (en actions ou en obligations) investi dans des sociétés dont les revenus issus du pétrole et du gaz non conventionnels représentent 10% ou plus de l'ensemble de leurs revenus. Ceci inclut les revenus provenant des sables bitumineux, du schiste bitumineux (dépôts riches en kérogène), du gaz de schiste, de l'huile de schiste, du gaz de charbon, du méthane houiller ainsi que des sites onshore et offshore en Arctique. Les revenus peuvent être rapportés ou estimés par MSCI ESG Research.

<sup>8</sup> Extraction de charbon thermique : pourcentage du portefeuille (en actions ou en obligations d'entreprise) investi dans des sociétés dont les revenus issus de l'extraction de charbon thermique, ou de sa vente à des tiers, représentent 20% ou plus de l'ensemble de leurs revenus. Le charbon thermique comprend notamment le lignite, le charbon bitumineux, l'anthracite et le charbon-vapeur. Ceci exclut les revenus provenant du charbon métallurgique et du charbon extrait pour la production d'énergie à usage interne, ainsi que les revenus issus de ventes de charbon thermique intra-entreprises, et les revenus provenant des activités de négoce de charbon. Les revenus peuvent être rapportés ou estimés par MSCI ESG Research.

<sup>9</sup> Génération d'électricité produite à partir du charbon : pourcentage du portefeuille (en actions ou en obligations) investi dans des sociétés dont les revenus issus de la production d'énergie à base de charbon thermique représentent 20% ou plus de l'ensemble de leurs revenus. Les revenus peuvent être rapportés ou estimés par MSCI ESG Research.

Sur la base de cette analyse, au 31.12.2021, nos investissements en actions et en obligations d'entreprise se caractérisaient par une hausse potentielle des températures de 2,5°C d'ici à 2050.

Afin d'améliorer le profil climatique de nos investissements et permettre une baisse globale de cette température, la SGP développe une offre de fonds ouverts à faible empreinte carbone, notamment dans sa gamme obligation convertible dont l'un des fonds phares, labellisé ISR, a une exposition très limitée aux énergies fossiles et une intensité carbone inférieure de plus de 40% à celle de son univers d'investissement (à fin 2021).

Par ailleurs, nous continuons à engager avec nos investisseurs en mandats et fonds dédiés afin de les encourager à rechercher des investissements ayant une empreinte carbone plus faible.

## **b) Obligations souveraines**

Les positions en obligations souveraines se montent à EUR 236,7 millions et présentent une intensité en gaz à effet de serre moyenne pondérée de 246,6 tonnes de CO2 équivalent par USD millions de PIB nominal<sup>10</sup> (taux de couverture de 100%).

Tous les pays dans lesquels les actifs sont investis ont ratifié l'Accord de Paris.

---

<sup>10</sup> Source : @2022 MSCI ESG Research - Les émissions territoriales nationales sont obtenues auprès d'EDGAR (Emissions Database for Global Atmospheric Research). Le niveau du PIB nominal provient de la base de données de la Banque Mondiale (World Development Indicators). La conversion du PIB nominal en euros utilise le niveau du taux de change nominal annuel moyen.

# 6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ

Face aux enjeux liés à la perte de la biodiversité, et à ses potentielles conséquences économiques et sociales, la Convention sur la diversité biologique, signée le 5 juin 1992, présente trois objectifs principaux :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de la diversité biologique et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Le Groupe UBP et UBP Asset Management (France) souhaitent participer à la réalisation de ces objectifs. Nous sommes en effet conscients que nos décisions d'investissement peuvent être impactées par les risques et opportunités découlant des questions liées à la biodiversité et que, en parallèle, nos investissements peuvent avoir des impacts potentiellement négatifs sur le milieu naturel, les êtres vivants et les services écosystémiques.

Afin de faire face à ces risques, le Groupe UBP a développé fin 2021 une [approche biodiversité](#) qui s'appuie sur les principes suivants :

- Poursuivre et intensifier notre participation à des initiatives en matière de biodiversité
- Sensibiliser nos équipes aux questions de biodiversité et intégrer l'évaluation de la biodiversité dans les décisions d'investissement
- Echanger avec les entreprises sur les questions liées à la biodiversité dans le cadre de nos processus d'engagement et de vote.

Cette politique a été développée par notre équipe Investissement Responsable, basée au sein de UBP Asset Management (France), en collaboration avec notre équipe Impact. Elle a ensuite fait l'objet d'une validation par le Comité investissement responsable (RICO) et par le Comité Exécutif restreint en charge des questions en matière de durabilité.

## a) Initiatives en matière de biodiversité

Le groupe UBP et, en son sein, UBP Asset Management (France), sont convaincus que les gouvernements, les investisseurs, les entreprises et le secteur financier doivent travailler ensemble pour relever les grands défis mondiaux. Nous nous engageons donc dans différentes initiatives permettant de telles collaborations – telles que décrites dans la section 1 – Démarche Générale du présent rapport.

Plus spécifiquement, en matière de biodiversité, UBP est membre de FAIRR, un réseau d'investisseurs collaboratifs qui sensibilise aux risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) engendrés par la production animale intensive. Par ailleurs, nous avons rejoint en 2021 le Forum de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosure*) qui dirige les travaux visant à aider les différents acteurs à identifier et rendre compte des risques liés à la nature.

Au sein du groupe, la problématique Biodiversité est plus spécifiquement couverte par l'équipe Impact, basée au Royaume-Uni. Cette équipe gère plusieurs fonds à impact, ainsi qu'un fonds thématique visant la protection et la restauration de la biodiversité. Elle contribue à sensibiliser et éduquer nos clients sur la thématique et participe à différentes initiatives et groupes de travail au nom d'UBP tels que :

- Sous l'égide du FAIRR : Aquaculture durable : gestion des risques ESG dans les chaînes d'alimentation et d'approvisionnement. Cette collaboration réunit des investisseurs qui engagent ensemble auprès de huit producteurs de saumon d'aquaculture sur les risques associés à la chaîne d'approvisionnement en aliments pour animaux. L'objectif est d'encourager le développement d'une stratégie fondée sur la science, couvrant notamment l'adoption d'ingrédients alternatifs au soja ou aux farines et huiles de poisson, ou les dépenses en matière de Recherche et Développement.
- Sous l'égide des PRI : *Sustainable Commodities Practitioners' Group* (SCPG - Groupe des praticiens sur les matières premières durables). Ce groupe a pour but de favoriser l'engagement collaboratif visant à lutter contre la déforestation dans les chaînes de valeur de l'huile de palme, du bétail, du soja, de la pâte à papier et du bois. L'objectif est d'aider les signataires à aborder la déforestation comme un risque systémique, à partager les meilleures pratiques et à s'entendre sur le choix des métriques, en collaboration avec des experts techniques. Les travaux du SCPG ont été lancés en juin 2021, avec plus de 40 signataires des PRI, dont l'UBP, pour une durée de 12 à 16 mois, au travers d'une série de dix ateliers.

- Sous l'égide de l'Investment Leaders Group du Cambridge Institute for Sustainability Leadership, UBP a participé aux travaux sur les risques financiers liés à la perte de la biodiversité et à la dégradation de l'utilisation des sols. Dans le cadre de ce projet, l'UBP a contribué au [Handbook for Nature-related Financial Risks](#).

## b) Intégration des problématiques liées à la biodiversité dans les processus de gestion

UBP encourage ses équipes de gestion à prendre en considération dans leurs processus d'investissement les risques et opportunités ESG, y compris ceux liés à la biodiversité. En plus d'un accès direct à différentes bases de données ESG, nous avons conçu deux listes permettant d'identifier rapidement les sociétés présentant les meilleures pratiques (*Biodiversity Leaders*) ou les plus mauvaises performances (*Biodiversity Laggards*) en matière de biodiversité :

- *Biodiversity Leaders* : entreprises présentant des performances élevées en matière de biodiversité, soit en termes de gestion des risques soit en termes d'impact positif.
- *Biodiversity Laggards* : entreprises ayant un impact négatif fort sur la biodiversité et les écosystèmes, telles que celles impliquées dans de graves controverses environnementales par exemple.

Nos équipes sont encouragées à favoriser, lorsque cela est possible et en ligne avec leurs objectifs et contraintes de gestion, les entreprises *Leaders* et au contraire à réduire leurs investissements dans des sociétés *Laggards*, ou à engager avec celles-ci.

Afin d'accroître la visibilité de cette initiative, des alertes ont été mises en place dans les systèmes de front office afin de prévenir les gérants lors du passage d'un ordre d'achat sur l'un des titres de ces deux listes.

Les listes ayant été publiées fin 2021, nous prévoyons de suivre l'évolution de nos expositions sur ces deux listes à partir de 2022. A titre d'information, au 31/12/21, les actifs de la SGP étaient investis à hauteur de 0,24% dans des entreprises *leaders* en matière de biodiversité contre 0.16% dans des émetteurs présentant de faibles pratiques en matière de biodiversité.

Il est à noter qu'[UBP Asset Management \(France\) s'est engagé à considérer les potentielles incidences négatives](#), incluant celles affectant la biodiversité, liées à ses décisions d'investissement.

## c) Engagement en matière de biodiversité

Afin de mieux comprendre comment les entreprises mesurent et gèrent les risques et opportunités liés à la biodiversité, et de favoriser les bonnes pratiques, notre politique biodiversité prône le recours à un engagement direct avec les entreprises, notamment en cas d'investissement dans des *Laggards*.

Fin 2021, l'équipe investissement responsable a ainsi développé et mis à la disposition de nos équipes de gestion un questionnaire d'engagement visant à mieux comprendre les stratégies mises en place par les entreprises en matière de biodiversité, identifier les risques et promouvoir la publication de données extra-financières sur cette thématique. Ce questionnaire comprend une partie générique, utile pour engager avec toute entreprise pour laquelle la biodiversité est un risque matériel (par exemple, dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, les entreprises minières...), ainsi que des sections visant des problématiques spécifiques telles que l'huile de palme, le soja, le bois et le papier...

Comme décrit dans la *Section 4 – Stratégies d'engagement*, nous cherchons également à influencer la stratégie des entreprises vis-à-vis des risques et opportunités liées à la Nature en votant selon les principes d'investissement responsable définis dans notre politique de vote et conformes à nos engagements en tant que signataires des PRI.

## d) Mesure et indicateurs biodiversité

Contrairement au Climat, il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur un indicateur unique permettant de mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille. En conséquence, le Groupe UBP s'appuie à ce stade sur une série d'indicateurs connexes, tout en continuant de suivre les développements de l'industrie en la matière, et notamment ceux de la TNFD.

En l'absence de mesure unique, nous avons établi une stratégie avant tout qualitative :

- Surveillance de notre exposition aux activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité (Table I, PAI 7) : 3.9% à fin 2021 selon Sustainalytics.
- Surveillance de notre exposition aux entreprises n'ayant pas de politique sur la déforestation (Table 2, PAI 15) : 2.4% à fin 2021 selon Sustainalytics.
- Surveillance de notre exposition aux entreprises *leaders* et *laggards* en matière de biodiversité (voir *c) Engagement en matière de biodiversité* ci-dessus).
- Engagement avec les entreprises concernées si possible, ou potentielle réduction de ces expositions au cours du temps



# 7. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques de durabilité sont des événements ou des conditions – dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) – qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur nos actifs, notre situation financière, nos résultats ou encore sur notre réputation.

Les risques de durabilité comprennent les risques physiques, les risques de transition ou encore les risques de controverses.

## a) Identification, évaluation et priorisation des risques de durabilité

Notre Cadre de risque en matière de durabilité est conçu pour identifier et traiter les risques de durabilité au niveau de l'ensemble des activités (Asset Management, Wealth Management (gestion discrétionnaire et services de conseil) et Treasury & Trading) et entités du Groupe UBP, incluant UBP Asset Management (France). Nous avons déployé ce Cadre de risque en matière de durabilité à partir 2018 pour les activités de gestion.

Le contrôle des risques de durabilité s'articule autour de trois grands thèmes :

- Listes d'émetteurs spécifiques : en fonction de la propension au risque définie par la Politique d'investissement responsable de l'UBP, deux listes sont tenues à jour et contrôlées par les équipes de Gestion des risques (pour plus d'information, voir 1. Démarche générale):
  - ▶ Liste d'exclusion (« Exclusion List »)
  - ▶ « Watch List »
  - ▶ En outre, et conformément à la politique du Groupe UBP, les titres de sociétés faisant l'objet de sanctions internationales sont également exclus.
- Notation du risque de portefeuille en matière de durabilité : l'objectif est de calculer et contrôler une note de durabilité pour chaque portefeuille. La note de durabilité pour un portefeuille donné correspond à la moyenne pondérée des notes de durabilité individuelles fournies par MSCI ESG Research LLC basées sur la valeur de marché de chaque position.
- Emissions de carbone : reporting dédié à l'exposition aux enjeux climatiques
  - ▶ Nous mesurons l'empreinte carbone de nos investissements sur la base de leur intensité carbone moyenne pondérée (weighted-average carbon intensity, WACI). La WACI est définie comme la moyenne pondérée par le marché du total des émissions de carbone en tonnes de CO<sub>2</sub>, divisées par le chiffre d'affaires total.
  - ▶ Cette mesure est la plus adaptée pour toutes les classes d'actifs (actions, obligations et actifs mixtes). Elle est calculée par MSCI sur la base des dernières données ou estimations disponibles concernant les émissions de carbone.
  - ▶ Précisons qu'à ce stade, seules les émissions des Scopes 1 et 2 sont prises en compte, car les émissions de Scope 3 additionnent les données de plusieurs entreprises et peuvent donner lieu à des doublons.

Les indicateurs clés de risque (par exemple la WACI du bilan, le total des actifs sous gestion sur la Watch List, etc.) et leurs limites respectives sont définis par le Comité Exécutif en conformité avec le niveau de propension au risque souhaité.

## b) Intégration des risques de durabilité dans la gestion des risques des investissements

Le Comité Exécutif est l'organe suprême en charge des questions de durabilité, et en particulier de la gestion des risques en matière de durabilité au sein du Groupe UBP. Par ailleurs, des comités dédiés qui rapportent directement au Comité Exécutif ont été mis en place pour traiter des questions de durabilité :

- Le Comité d'investissement responsable (RICO) soumet au Comité Exécutif des propositions sur les indicateurs clés de risque (KRI - « key risk indicators ») à contrôler, et désigne des mandataires pour appliquer une méthodologie globale de notation s'agissant des risques de durabilité au sein des portefeuilles d'investissement.
- Le Comité RSE (CSRCO) est chargé de gérer les risques en matière de durabilité au sein du Groupe UBP, au niveau des opérations de ses entités.
- Les équipes de Gestion des risques sont responsables du suivi et de l'analyse des KRI dédiés. De plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, elles procéderont à une revue et à une analyse quotidienne des failles vis-à-vis du Cadre de risque en matière de durabilité, et signaleront auprès du Comité Exécutif les cas non résolus. Par ailleurs, un rapport de synthèse ESG sera produit chaque mois et envoyé à la Direction (Senior Management).

Notre Cadre de risque en matière de durabilité est entièrement intégré et fait partie de notre processus de gestion des risques opérationnels.

## Avertissements et informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et doit être utilisé uniquement par ses destinataires. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'« UBP »). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Ce document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut de clients professionnels en Suisse ou de clients professionnels, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des « Investisseurs éligibles »). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles ; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur ce dernier. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans un pays ou territoire où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de le transmettre. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine (« US person ») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout investissement implique des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets ; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. De plus, l'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne constitue pas un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne remplace pas un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le traitement fiscal de tout investissement dans le fonds concerné dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut être sujet à des modifications. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans un pays ou territoire où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (connu aussi sous le nom de « Règlement SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation)), les fonds sont tenus de publier certaines informations. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 6 du Règlement SFDR sont ceux considérés comme ne poursuivant pas une approche d'investissement qui promeut explicitement des caractéristiques environnementales ou sociales, ou qui a pour objectif l'investissement durable. Les investissements sous-jacents au(x) produit(s) financier(s) concerné(s) ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Nonobstant cette classification, les gestionnaires ('Investment Managers') peuvent prendre en considération certains risques de durabilité comme présenté plus en détail dans le prospectus du/des fonds. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR sont ceux qui peuvent être sujets à des risques de durabilité au sens du Règlement SFDR. Les risques de durabilité et les 'principales incidences négatives' (PAI - Principal Adverse Impacts) tels que prévus par le Règlement SFDR sont décrits dans le prospectus. De plus, et sauf mention contraire, tous les fonds appliquent la Politique d'investissement responsable de l'UBP, laquelle est consultable à l'adresse <https://www.ubp.com/fr/expertises-dinvestissement/investissement-responsable>.

Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent (les « Documents juridiques des fonds ») ne saurait être acceptée. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse (« UBP »), auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant et agent payeur suisse des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP, comme indiqué plus haut.

MSCI : Bien que les sociétés fournissant des informations à l'Union Bancaire Privée, UBP SA et les entités de son groupe, y compris mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (ci-après les « Parties ESG »), obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, les Parties ESG ne garantissent pas l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité des données mentionnées dans le présent document. Les Parties ESG déclinent toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, quant aux données mentionnées dans le présent document, et elles ne sont pas responsables des erreurs ou omissions que ce dernier pourrait contenir en lien avec les informations fournies. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, les Parties ESG ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, particuliers, à caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si celles-ci ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS est une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - n° d'agrément GP98041 ; 116, avenue des Champs-Élysées | 75008 Paris, France T +33 1 75 77 80 80 Fax +33 1 44 50 16 19 [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com) ; le nom commercial de la société est UBP Asset Management (France).